

L'avis d'un médecin

« Je ne suis pas un dealer en blouse blanche »

Le Marnais Patrick Roua, médecin généraliste, appartient au réseau de soins (Addica*) qui prend en charge des patients toxicomanes. Il défend l'utilisation du Subutex.

Êtes-vous surpris par cette nouvelle demande de classement du Subutex en produit stupéfiant ?

« Oui, parce qu'il y a déjà eu des tentatives. Veut-on, par ce biais, permettre à la police de mieux traiter les mésusages de ce médicament ? Il faut rappeler que le détournement du médicament ne concerne qu'une toute petite minorité des patients. La caisse primaire d'assurance maladie de la Marne l'a d'ailleurs confirmé cette année. »

Que changerait, dans votre pratique médicale, le classement de ce médicament comme stupéfiant ?

« Ce serait une régression par rapport à 1996 où la France avait opté pour un mode de prise en charge plutôt révolutionnaire. On va stigmatiser les traitements de substitution alors qu'ils ont été une formidable avancée sanitaire dans la prise en charge des toxicomanes. Ils ont contribué à supprimer les overdoses, à éviter des contaminations de sida et d'hépatite. Ils ont aussi entraîné une baisse sensible de la délinquance. »

Le rapport parlementaire reconnaît au Subutex d'avoir maintenu la paix sociale mais pas d'avoir soigné les toxicomanes...

« Arrêtons les confusions et les hypocrisies. Les produits de substitution organisent la maintenance d'un patient dépendant aux opiacés. On sait que pour certains

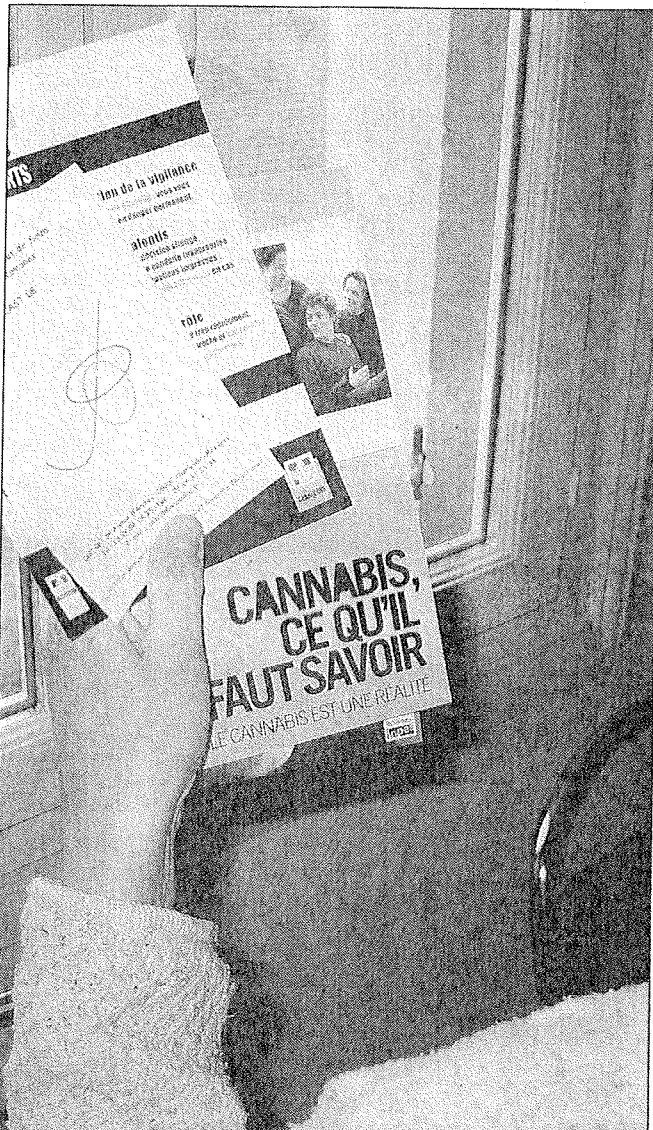
patients, la chimie du cerveau est bouleversée. Sans un produit de substitution, ils rechutent. Mais pour d'autres patients, la réinsertion existe. »

On accuse les médecins d'être des dealers en blouse blanche !

« Je ne suis pas un dealer en blouse blanche. Mais en clas-

sant le Subutex comme stupéfiant, je risque de le devenir. La prescription du Subutex et de la méthadone est actuellement bien contrôlée. L'idéal pour le médecin prescripteur est de travailler en tandem avec le pharmacien. Cela évite, entre autres, des prescriptions abusives. »

*Addictions et précarité en Champagne-Ardenne



Selon l'un des auteurs du rapport parlementaire sur le Subutex, la première expérience du cannabis se ferait « dès la classe de 5^e ».